



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 014-24

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le *Règlement 014-24 Relatif aux travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre les avenues Painchaud et Forand) et prévoyant un emprunt de 380 000 \$.*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 mai 2024.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 13 mai 2024

La greffière,

ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE, AVOCATE